

quimper le 25 avril 1822

je puis enfin, Monsieur, vous annoncer qu'il y aura une retraite ecclésiastique dans mon séminaire, le 24 juillet prochain. mon bon directeur du séminaire de paris, homme aussi distingué par ses talents que par ses vertus sacerdotales, a bien voulu comprendre mon diocèse dans le nombre de ceux où il doit donner des retraites.

je vous prie, Monsieur, d'en prévenir très les desservans de votre canton. j'ai la ferme confiance, connaissant leur zèle, qu'ils s'empresseront à profiter de ce grand moyen de ~~se perfectionner~~ ~~se perfectionner~~ ranimer dans leurs cœurs, l'amour de notre saint état, pour travailler avec une nouvelle ardeur à la sanctification des âmes qui leur sont confiées. il faudra, que ceux qui voudront et pourront se rendre à cette retraite, vous en préviennent sans retard, pour adresser leur noms à mon supérieur du séminaire. tous très les curés et desservans, seront logés et nourris au séminaire et l'on ne négligera rien, pour qu'ils y soient le moins mal possible.

il sera aussi nécessaire, que l'on se consulte, pour que les paroisses où il y a des vicaires, aillent dire la messe dans

dimanche, ~~par~~ ^{par} les paroisses où moi les desservans se
trouveront à quimper. Si n'est pas possible de procurer
une messe à toutes les paroisses, l'on prévendra les fideles
de se rendre dans les paroisses les plus voisines.
je vous renouvelle, Monsieur, l'assurance de mon
respectueux attachement.

+ p. v. évêque de quimper

Il seroit aussi bien utile qu'ils pussent
se rendre à donner les secours de leur ministère aux
malades des paroisses où ils iroient dire la messe le dimanche.

p. s. nous invitons nos les ecclésiastiques qui se rendront à la
retraite de porter un couvert, le séminaire ne peut en fournir
le nombre suffisant.